Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20261002-2026_10_01-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du 02 octobre 2026
19 heures 30 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Eline LE GUYADER, Claudine CAUMONT, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Vincent LE PROVOST, Stéphanie LE MENER, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Katy COSQUER,

Secrétaire de séance : Eline LE GUYADER

Date de la convocation : 29 septembre 2026

2026-10-01 Mise en concurrence des assurances communales

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Saint-Gilles-Pligeaux est soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance.

Trois compagnies d'assurances ont donc été sollicitées et ont rendu une proposition pour les multirisques habitations, la protection juridique et la responsabilité civile et l'auto-collaborateur qui couvre les déplacements des élus et des agents avec leur voiture personnelle dans le cadre de leurs missions.

Monsieur le maire présente leurs propositions :

Assurances	Multirisques habitation, protection juridique et Responsabilité civile	Auto collaborateurs	TOTAL
AXA (Franchise 359.00)	4 560.49 €	532.65 €	5 093.14 €
GROUPAMA (Franchise 250.00)	5 031.66 €	525.65 €	5 557.31 €
SMACL (Franchise 300.00)	7 680.53 €	439.77 €	8 120.30 €
SMACL (Franchise 750.00)	6 764.92 €		7 204.69 €
SMACL (Franchise 1500.00)	6 459.92 €		6 899.69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de valider la proposition de l'assurance GROUPAMA pour un montant HT de 5 014.68 € soit 5 557.31 € TTC**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer la proposition de l'assurance**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

P/o Le maire absent
Jacques TROËL
Premier adjoint